

-SEANCE ORDINAIRE-
Du 16/06/2016

**Membres en
exercice : 19
Présents : 16
Votants : 19**

Le seize juin deux mille seize, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PREIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de son Maire, Monsieur Jean Gilbert BAPSALLE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 09/06/2016

Présents : M BAPSALLE Jean Gilbert, M FILLIATRE Thomas, Mme LEBLANC PUJOL Agnès, M LECOMTE Jean Michel, Mme BUSTIN Marie Christine, M LABADIE Daniel, M CORSELIS Robert, M GUILLOT DE SUDUIRAUT Olivier, M ROULLEUX Maurice, Mme SABATIER QUEYREL Françoise, Mme FORESTIE Christine, Mme GOUBIL Isabelle, M MAURIG Alain, Mme SCHMITT Carine, M DANAY Bernard, M FAUGERE Didier.

Absents représentés : M PRADALIER Sébastien par M FILLIATRE Thomas, Mme CAPDAREST LASSERETTE Elisabeth par M BAPSALLE Jean Gilbert, M. MANCEAU Jean-Pierre par M FAUGERE Didier.

Mme SABATIER QUEYREL Françoise est désignée secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du 23 mai 2016 :

M FAUGERE Didier tient à rendre compte d'une remarque de M MANCEAU Jean-Pierre : il est écrit « certains compte rendus ne sont pas publiés » alors qu'il a dit « certains compte rendus sont mal publiés ». Monsieur Thomas FILLIATRE indique qu'après vérification les compte rendus sont correctement publiés, que ceux du début de mandat correspondent en tous points à ce qu'il se disait en conseil et que rien n'avait été enlevé.

D046-2016 : REHABILITATION DU BATIMENT DES SERVICES IMPASSE PINSAN PRINCE : Délibération financière modifiant la participation au titre du FDAEC 2016.

COMMUNE de PREIGNAC
Séance du Conseil Municipal en date du 16/06/2016
Reçu à la sous-préfecture de Langon le 24/06/2016.
Nomenclature 7.5.1 accordées aux collectivités.

Vu la délibération du Conseil Municipal n°90-2013 du 10 décembre 2013 fixant l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux,

Vu l'estimation réalisée par GPA Cordier, maître d'œuvre de l'opération, se montant à 213 000 € option incluse.

Compte tenu de l'incertitude actuelle pour l'obtention de certaines aides octroyées par les financeurs, le plan de financement prévisionnel actuel des travaux s'établit de la façon suivante :

• TRAVAUX :	213 000.00 € HT
• Maîtrise d'œuvre (GPA Cordier)	17 040.00 € HT
• Mission OPC (GPA Cordier)	2 060.00 € HT
• Contrôleur technique (Alpes contrôle)	3 440.00 € HT
• TVA 20%	47 108.00 €
• TOTAL :	282 648.00 € TTC

AIDES FINANCIERES

• Enveloppe parlementaire	10 000.00 €
---------------------------	-------------

- Fonds départemental d'aide à l'équipement des Communes 2016 13 285.00 €
- Dotation de soutien à l'investissement (50%) 117 770.00 €
- Autofinancement 94 485.00 €

M Daniel LABADIE indique que le FDAEC (Fond Départemental d'Aide à l'Equipement des Communes) est plus élevé que prévu 13.285 € contre 12.035 € prévus initialement. Cela tient au fait que les critères ont changé par rapport à l'an dernier, l'augmentation devrait continuer jusqu'en 2020 et il devrait se situer aux alentours de 16.221 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés:

- **Approuve le plan de financement prévisionnel des travaux tel qu'énoncé;**
- **Sollicite l'aide financière de l'Etat au titre de l'enveloppe parlementaire;**
- **Sollicite l'aide financière de l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement**
- **Sollicite l'aide du Conseil Départemental au titre du FDAEC 2016**
- **Donne pouvoir au Maire pour effectuer toutes les démarches utiles auprès des organismes financeurs;**

Fait et délibéré en séance à la date indiquée ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme.

D047-2016 : REHABILITATION DU RESEAU DE COLLECTE DES EAUX USEES SUITE AU DIAGNOSTIC : 1ere tranche de travaux : Délibération financière.

COMMUNE de PREIGNAC
 Séance du Conseil Municipal en date du 16/06/2016
 Reçu à la sous-préfecture de Langon le 24/06/2016.
 Nomenclature 7.5.1 accordées aux collectivités.

Vu le diagnostic des réseaux d'assainissement réalisé par ARTELIA datant de 2014

Vu l'estimation réalisée par le cabinet MERLIN, maitre d'œuvre de l'opération, se montant 96 130 € HT.

Compte tenu de l'incertitude actuelle pour l'obtention de certaines aides octroyées par les financeurs, le plan de financement prévisionnel actuel des travaux s'établit de la façon suivante :

- TRAVAUX : 96 130.00 € HT
- Maîtrise d'œuvre (Cabinet Merlin) 4 940.00 € HT
- TVA 20% 20 214.00 €
- TOTAL : 121 284.00 € TTC

AIDES FINANCIERES

- Subvention de l'Agence de l'Eau Adour Garonne (40%) 40 428.00 €
- Subvention du Conseil Départemental (30%) 30 321.00 €
- Autofinancement 30 321.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés:

- **Approuve le plan de financement prévisionnel des travaux tel qu'énoncé;**
- **Sollicite l'aide financière de l'Agence de l'Eau Adour Garonne**
- **Sollicite l'aide financière du Conseil Départemental**
- **Donne pouvoir au Maire pour effectuer toutes les démarches utiles auprès des organismes financeurs;**

Fait et délibéré en séance à la date indiquée ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme.

D048-2016 : TRAVAUX DE SECURISATION DU CARREFOUR DU GARD : Délibération financière.

COMMUNE de PREIGNAC
Séance du Conseil Municipal en date du 16/06/2016
Reçu à la sous-préfecture de Langon le 24/06/2016.
Nomenclature 7.5.1 accordées aux collectivités.

Vu l'estimation réalisée par le Cabinet Merlin, maître d'œuvre de l'opération, se montant à 21 538 € HT ;

Compte tenu de l'incertitude actuelle pour l'obtention de certaines aides octroyées par les financeurs, le plan de financement prévisionnel actuel des travaux s'établit de la façon suivante :

• TRAVAUX :	21 538,00 € HT
• Etude topographique	600,00 € HT
• Maîtrise d'œuvre (Cabinet Merlin)	1 290,00 € HT
• TVA 20%	4 685,60 €
• TOTAL :	28 113,60 € TTC

AIDES FINANCIERES

• Subvention du Conseil Départemental (40% de 22 500 €)	9 000,00 €
• Autofinancement	19 113,60 €

Cette opération fait suite au comptage réalisé rue de l'Egalité. Afin de dégager la sortie sur la D1113 il a été convenu de supprimer le sens interdit mis en place sur la D8E4 entre la Route de la Gare et le Chemin du Gard, la solution préconisée par le Centre Routier et Merlin est la création d'un micro giratoire obligeant les automobilistes à tourner uniquement à droite pour rejoindre la D1113.

M. Bernard DANEY estime que cela est une bonne chose qui avait été évoquée lors de la mise en place du sens de circulation, à l'époque le Centre Routier n'avait pas donné de réponse sur ce point.

M. Olivier GUILLOT DE SUDUIRAUT tient à faire remarquer que seuls les véhicules légers pourront emprunter ce trajet, les poids lourds passeront par la Gare.

M. Didier FAUGERE souhaiterait savoir si le terrain appartenant à la Commune situé à l'emplacement du futur giratoire va être utilisé.

M. Jean-Gilbert BAPSALLE indique qu'il y a une très grosse canalisation qui passe sur ce terrain et qu'il devrait être utilisé à minima.

M. Didier FAUGERE voudrait savoir si au niveau du PLU ce terrain n'était pas en zone réservé.

M. Jean-Michel LECOMTE indique que ce n'est pas à cet endroit, mais plus loin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'**unanimité des membres présents et représentés**:

- **Approuve le plan de financement prévisionnel des travaux tel qu'énoncé;**
- **Sollicite l'aide financière du Conseil Départemental**
- **Donne pouvoir au Maire pour effectuer toutes les démarches utiles auprès des organismes financeurs;**

Fait et délibéré en séance à la date indiquée ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme.

D049-2016 : SIGNATURE DE LA CONVENTION RELATIVE AUX TRAVAUX DE SECURISATION DU CARREFOUR DU GARD AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA GIRONDE.

COMMUNE de PREIGNAC
Séance du Conseil Municipal en date du 16/06/2016
Reçu à la sous-préfecture de Langon le 24/06/2016.
Nomenclature 3.5 autres actes de gestion du domaine public.

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues du Conseil Municipal que des travaux de mise en sécurité du carrefour du Gard impactant la RD 8^E de Sauternes sont envisagés. Il convient de signer une convention avec le Conseil Départemental de la Gironde définissant les conditions de réalisations et d'entretien des ouvrages sur la Route Départementale concernées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5214-16 et suivant l'article L1615-2 (deuxième alinéa),

Vu le Code de la Route et notamment l'article R411-2

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment les articles 141-1 et suivant et 131-2,

Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu l'avis favorable du Centre routier Départemental du Sud Gironde,

Considérant que la Commune, afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens, est amenée à effectuer des travaux sur les dépendances de la voirie départementale et communale située en agglomération,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention avec le Conseil Départemental de la Gironde.**
- **Donne pouvoir au Maire pour effectuer toutes les démarches utiles.**

Fait et délibéré en séance à la date indiquée ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire donne lecture des demandes d'intention d'aliéner reçues, situées dans les zones U, INA, IINA du Plan d'Occupation des Sols de la Commune:

Date réception	Propriétaire	Notaire	Cadastre
15/06/2016	M et Mme MILLARD Lamothe 33210 PREIGNAC	M° RASSAT Dominique 60 Cours des Fossés 33212 LANGON	Lamothe Section E n°434 150 m ²

- **ELECTRICITE QUARTIER DE MISELLE :** M. Didier FAUGERE souhaiterait savoir si les travaux ont été réalisés au quartier de Miselle. M. Daniel LABADIE indique qu'ils n'ont pas été réalisés pour l'instant.
- **CHEMINS DE RANDONNEES ET PONTES SUR LE CIRON :** M. Olivier GUILLOT DE SUDUIRAUT tient à informer le Conseil qu'un rendez-vous a été programmé avec les services du Conseil Départemental en charge des chemins de randonnées. La question se pose pour la passerelle de Lamothe, ils ont à nouveau des possibilités pour la réfection des ponts.

M. Bernard DANEY tient à faire remarquer que la réfection de la passerelle de Lamothe était prévue en 2009, mais le projet a été arrêté suite à la tempête.

M. Jean-Gilbert BAPSALLE indique que le balisage des chemins de randonnée sera également évoqué.

- **COURRIER DE M. GARAT** : M. Thomas FILLIATRE informe le Conseil de la demande de M. GARAT qui souhaiterait savoir si des membres du Conseil pourraient éventuellement aider à la tenue de bureaux de vote dans l'éventualité d'une primaire à droite dans le cadre des futures élections présidentielles. Des bureaux de vote seraient implantés sur les communes de Podensac, Landiras et Preignac.

La séance est levée à 18H55.

BAPSALLE Jean Gilbert		SABATIER QUEYREL Françoise	
FILLIATRE Thomas		FORESTIE Christine	
LEBLANC PUJOL Agnès		GOUBIL Isabelle	
LECOMTE Jean Michel		MAURIG Alain	
BUSTIN Marie Christine		GUILLOT DE SUDUIRAUT Olivier	
LABADIE Daniel		DANEY Bernard	
CORSELIS Robert		MANCEAU Jean Pierre (procuration FAUGERE)	
ROULLEUX Maurice		FAUGERE Didier	
PRADALIER Sébastien (procuration FILLIATRE)		CAPDAREST LASSERRETTE Elisabeth (procuration BAPSALLE)	
SCHMITT Carine			